

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	23
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	8
Nombre de votants	34
Date de la convocation	17/10/2022
Certifié exécutoire le	24/11/2022
Date d'affichage	24/11/2022
Envoyé en préfecture le	24/11/2022

Le vingt et un octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LE MEUR Marion, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE: BEYSSERIE Marc, LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE: GAGE Pascal

EXCUSES: BORT Jean-Pierre (représenté), BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à JENTY Philippe), GARAIS Daniel (représenté), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEUR Marion), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), LAURENT André (représenté), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), RUAL Bernard (donne procuration à TAVERTE Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain).

Secrétaire: COIGNAC Gérard.

146-2022 Délibération modificative n° 9 du BP Amortissement du compte 20421 et neutralisation

Le président explique que les subventions accordées aux entreprises sont obligatoirement amortissables, mais avec la possibilité de neutraliser cette dépenses d'ordre à 100%.

Afin de solder le compte 20421, subvention d'équipement aux entreprises, il propose de délibérer, précisant que ces dépenses et recettes supplémentaires s'annulent et n'entraînent pas d'enjeux budgétaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

D'augmenter les crédits suivants :

• BUDGET Principal 2022

Opération d'ordre (amortissement des comptes 204 et neutralisation 100%)

o **SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES

- Compte 198 : + 26 688.12 €

RECETTES

- compte 280421: + 26 688.12 €

o **SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

- Compte 68111 : + 26 688.12 €

RECETTES

- Compte 7768 : + 26 688.12 €

Fait à Treignac le 23/11/2022
Le Président: Philippe JENTY

